



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 octobre 2005

Nomination d'un nouvel adjoint

Conseillers en exercice : 45

Votants : 34

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 octobre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 octobre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par lettre en date du 7 octobre 2005, Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, 10^{ème} adjointe au Maire depuis le 17 janvier 2003, a fait part de sa démission de son mandat d'adjointe à Monsieur le Préfet des Deux Sèvres. Mademoiselle Fabienne RAVENEAU conserve néanmoins son mandat de conseillère municipale.

Par lettre en date du 21 octobre 2005, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet des Deux Sèvres a accepté cette démission.

Ainsi, il y a lieu de remplacer Mademoiselle Fabienne RAVENEAU en tant qu'adjointe au Maire.

De plus, selon le dernier alinéa de l'article L. 2122-10, résultant d'une modification introduite par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales : « quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ».

Cependant, je vous propose de ne pas faire application de cette nouvelle possibilité. Ainsi, les adjoints élus le 17 janvier 2003, depuis le 11^{ème} jusqu'au 15^{ème} d'entre eux, remonteront chacun d'un rang dans le tableau des adjoints.

Je propose donc de désigner le 15^{ème} adjoint.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Procéder à la nomination de Monsieur Michel GENDREAU en tant que 15^{ème} Adjoint.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	11

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN